



La COMMISSION MEDITERRANEENNE du DEVELOPPEMENT DURABLE

CMDD

La présente publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous toute forme, à des fins éducatives ou non lucratives, sans autorisation spéciale du titulaire du copyright, sous réserve que la source soit mentionnée.

Le PNUE/PAM souhaite recevoir un exemplaire de toute publication utilisant la présente publication comme source.

La présente publication ne peut être utilisée pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans autorisation écrite préalable du PNUE/PAM.

Les appellations géographiques employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'éditeur ou des organisations participantes aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires et de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Le présent document sera revu en 2002, à l'issue de la septième session de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), de la douzième réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone et du Sommet Mondial du développement durable 2002.

Juillet 2001 © PNUE/PAM Athènes/Grèce

Coordonné par Arab Hoballah | Rédigé par Daphne Kasriel | Mise en page par /fad.hatz | Illustré par Tilemahos V. | Imprimé par Damiano T.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

La COMMISSION MEDITERRANEENNE du DEVELOPPEMENT DURABLE

The acronym "CMDD" is displayed in a bold, green, sans-serif font, enclosed within a black rectangular border.

TABLE DES MATIERES

La Commission méditerranéenne du développement durable - Introduction	2
Définition d'une stratégie méditerranéenne du développement durable	5
La structure originale de la CMDD	8
L'apport de la CMDD - Baliser le développement durable	11
Un avenir rationnel pour le développement durable de la Méditerranée	18

LA COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE - INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, le développement durable est devenu le mot d'ordre pour tous ceux qui s'intéressent à l'environnement. Depuis le Sommet de la Terre (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio), où ce concept a été projeté sur le devant de la scène publique, on a cessé de souligner qu'un respect authentique et durable de l'environnement dans lequel nous vivons et dans lequel vivront les générations futures, ne doit pas être une simple étiquette mais faire partie intégrante du développement économique, et en fait de toutes les activités humaines. Un consensus se dessine autour de l'idée que la seule façon de mettre un terme à la dégradation de l'environnement et à la détérioration de la qualité de la vie est de promouvoir un développement durable. On peut considérer que c'est là un moyen d'avancer tout en restant attentif à l'impact à long terme du développement sur les ressources naturelles et d'obtenir la coopération spontanée de secteurs de plus en plus vastes de la société à la réalisation de cet objectif. Or les projets de développement durable ont rarement dépassé le stade des bonnes intentions.

Dans la zone méditerranéenne, où un développement rapide et peu respectueux des ressources naturelles a fragilisé l'écosystème, le retard pris est attribué à divers facteurs, notamment le manque de volonté politique, la faiblesse des structures institutionnelles, l'absence de prise de conscience du public, la course

aux profits rapides, la pénurie de ressources financières, l'essor de la société de consommation et les difficultés d'assimilation des techniques « écologiques ».

Cette inertie est d'autant plus regrettable que la communauté méditerranéenne a tout à gagner à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, car la prospérité a toutes les chances d'être au rendez-vous durant les prochaines décennies si le développement se poursuit dans le respect de l'environnement. Principale source de revenus de la plupart des pays méditerranéens, le tourisme, qui est tributaire de la splendeur des ressources naturelles de la région, est un exemple particulièrement éloquent du bien-fondé de l'intégration du développement et de l'environnement.

Il apparaît vite en effet que le développement sans frein des équipements touristiques, par exemple les grands complexes d'hébergement, aux détriment des ressources naturelles de la région, aboutit inévitablement à la destruction de la beauté naturelle qui attire au premier chef les touristes. Nombre de destinations touristiques méditerranéennes anciennes comprennent enfin qu'une vision à long terme est indispensable.

La CMDD - en bref

Créée en 1996, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a pour objet de jeter un pont entre le désir de développement durable et sa réalisation effective. Lieu de réflexion sur les politiques propres à promouvoir un développement durable dans le bassin méditerranéen, elle fixe son

attention sur les problèmes clés dans l'effort qu'elle déploie pour obtenir des résultats tangibles. Représentative de l'ensemble des Etats méditerranéens et ouverte aux principaux groupes constitutifs de la société, elle cherche à traduire la nécessité d'intégrer le respect de l'environnement dans le développement économique, par des actions concrètes destinées à accélérer la réalisation d'un développement durable dans l'ensemble de la zone méditerranéenne.

La Commission opère par le biais de groupes de travail spécialisés, qui se penchent sur les problèmes de développement intéressant spécifiquement la Méditerranée. Au cours de son existence relativement brève, elle a déjà formulé des recommandations et des propositions d'action sur la gestion de la demande d'eau, les indicateurs de développement durable, l'aménagement durable des zones côtières, le tourisme et le développement durable, la sensibilisation et la participation du public. Elle émettra prochainement des propositions analogues concernant l'industrie, le libre-échange et la gestion urbaine. Les problématiques éventuelles inscrites à son programme porteront sur la gestion des déchets, l'agriculture, la gouvernance, la gestion locale et la coopération internationale.

Soucieuse d'encourager des stratégies nationales aussi bien que pan-méditerranéennes de développement durable et de promouvoir la mise en application des recommandations mentionnées ci-dessus, la CMDD joue aussi un rôle d'appui à l'établissement, à la révision et au fonctionnement de commissions ou de conseil actifs du développement durable.

« La Méditerranée, berceau de tant de civilisations, a été l'une des premières écorégions et reste notoirement la seule à avoir mis en œuvre, à ce niveau, les principes du Programme «Action 21», adopté au Sommet de Rio en 1992.

Les échanges au sein de la CMDD peuvent être particulièrement féconds pour tous les participants, en facilitant l'élaboration et la mise en application de stratégies nationales de développement durable et l'approche d'une stratégie régionale. La Commission permettra ainsi une mobilisation et une participation plus efficaces des acteurs socio-économiques et des décideurs politiques ».

**M. Bernard Fautrier,
Ministre plénipotentiaire
chargé de la coopération internationale
pour l'environnement et le développement, Monaco,
et Président de la CMDD**

La composition novatrice de la CMDD répond à la perception du développement durable selon laquelle l'imbrication de l'environnement et du développement exige la participation de la société dans son ensemble.

La CMDD place les 15 représentants des collectivités locales, des milieux professionnels et des ONG à vocation environnementale sur un pied d'égalité avec les 21 représentants des Etats membres et de l'Union européenne. L'importance accordée à la création de réseaux, si essentielle à la concrétisation de tous les efforts de développement durable, sous-tend le travail de la CMDD, comme en témoigne la participation de nombreux partenaires méditerranéens et mondiaux à tous ses projets.

La CMDD est rattachée au Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Vingt pays méditerranéens et l'Union européenne collaborent, par l'intermédiaire du PAM, à la protection contre la dégradation de leur environnement commun et sont parties contractantes à la Convention de Barcelone, expression juridique de leur engagement à adopter, dans l'intérêt de la région, une ligne de conduite respectueuse de l'environnement.

L'action du PAM est axée sur la gestion durable des ressources marines et côtières et sur l'intégration de l'environnement dans le développement économique et social et dans les politiques d'aménagement du territoire. La CMDD collabore étroitement avec les Centres d'activités régionales du PAM, apportant chacun les compétences dont il dispose dans son domaine spécifique, par exemple l'analyse comparative des données sur

l'intégration de l'environnement et du développement et la gestion intégrée des zones côtières en vue de stimuler le développement durable de la région.

La CMDD, organe consultatif mais autonome, émet des recommandations à l'intention des membres du PAM sur les futures mesures à prendre, concernant les problèmes clés de la Méditerranée, pour promouvoir un développement durable. Les propositions qu'elle a présentées pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement durable tiennent dûment compte des problèmes que pose l'intégration de l'environnement dans les politiques de développement. Toutes ses propositions visent donc à renforcer les capacités nationales et à identifier les avancées technologiques novatrices susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif, présentent différentes options sur les sources de financement et engagent les pays méditerranéens à adhérer aux conventions internationales pertinentes concernant l'environnement.

Parce qu'elle se révèle aujourd'hui être un lieu de dialogue fécond et de mise en commun des expériences, la CMDD est universellement considérée comme un acteur modèle de l'accélération des stratégies de développement durable. Elle vient de publier son premier Bilan stratégique, dans lequel elle se livre à l'examen critique des progrès accomplis à ce jour en ce qui concerne la promotion du développement durable dans la région et continue à œuvrer pour faire triompher une vision partagée de la région méditerranéenne, zone à la fois de paix, de vitalité économique et de bonne santé écologique.

DEFINITION D'UNE STRATEGIE MEDITERRANEENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les problèmes environnementaux de la région méditerranéenne aujourd'hui

La mer Méditerranée et les pays riverains, et tout particulièrement leurs zones côtières, sont soumis à de fortes pressions, imputables pour la plupart aux activités humaines associées à un développement rapide et anarchique. La population résidente des pays méditerranéens est passée de 246 millions d'habitants en 1960 à 427 millions en 2000. L'urbanisation, la surpopulation des zones côtières, l'évolution des modes de consommation, l'agriculture intensive, le tourisme de masse et le développement sans restrictions des zones côtières se combinent pour porter atteinte à l'environnement naturel, qu'il soit marin, terrestre ou aquatique.

L'interaction de ces facteurs engendre des niveaux de pollution préjudiciables à la qualité de vie de la population. Les points chauds de cette pollution se trouvent généralement sur les côtes à golfes et baies semi-fermés, à proximité des grands ports, des agglomérations importantes et des zones industrielles. Ils constituent un grave problème et une menace potentielle pour la Méditerranée.

Aujourd'hui, trop d'eaux usées et de substances toxiques sont encore rejetées sans traitement dans la Méditerranée, mer semi-fermée qui ne saurait absorber les polluants sans dommages. Les transports et les industries sont la source d'une pollution atmosphérique nocive pour la santé humaine, la nature et les sites

archéologiques. L'essor du transport par la voie maritime du pétrole et de substances dangereuses multiplie les risques de pollution accidentelle. Le fragile écosystème méditerranéen subit de nombreuses perturbations allant de la contamination du poisson par les effluents industriels à la destruction par le tourisme de l'habitat des espèces menacées.

La réaction du PAM et l'essor de la CMDD

Les pays riverains de la mer Méditerranée et l'Union européenne collaborent depuis 1975, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), afin d'améliorer leur environnement méditerranéen commun. Au fil des ans, le PAM a évolué à la faveur de la compréhension contemporaine accrue du lien étroit qui existe entre la conservation et le développement. Il a élargi son champ d'action qui ne se limite plus désormais à la pollution de la mer Méditerranée, mais s'étend aussi à la pollution engendrée à terre par le processus de développement, et utilise comme principaux outils le zonage côtier et la gestion des ressources naturelles pour y remédier. Entre la fin des années 80 et le début des années 90, l'évolution mondiale des approches du développement est venue confirmer et soutenir l'élargissement du mandat du PAM, en particulier le Programme «Action 21» présenté en 1992 au Sommet de la Terre à Rio, qui met en relief la pertinence du souci de l'environnement pour tous les aspects du développement et fait ressortir les liens entre l'environnement et le développement durable. Le PAM a réagi en 1994 par la présentation de l'Agenda MED 21, qui adapte le Programme «Action 21» au contexte

« En dépit des contraintes et des nombreuses difficultés rencontrées dans la recherche d'un compromis délicat entre les besoins légitimes de développement et les fragiles équilibres environnementaux de notre région, la Commission a réussi à produire des analyses et des réflexions sérieuses et approfondies, ainsi que des recommandations opérationnelles et des propositions d'action sur des questions sensibles et vitales pour la Méditerranée ».

Mme Faiza Kefi
Ex Ministre de l'environnement
et de l'aménagement du territoire, Tunis
et ancien président de la CMDD

méditerranéen et consacre un de ses chapitres au tourisme. Il témoigne de la préoccupation croissante pour l'environnement méditerranéen et de l'adhésion des Etats méditerranéens à l'idéal du développement durable.

La création de la CMDD en 1996 est venue couronner l'engagement des parties contractantes du PAM à coopérer afin de parvenir à l'intégration de l'environnement et du développement dans toute la région. C'est un organe consultatif, un lieu de dialogue et de formulation, à l'intention des pays membres du PAM et de leurs partenaires, de propositions tendant à la définition d'une stratégie régionale de développement durable pour la Méditerranée, compte tenu des décisions prises par le Sommet de la Terre et la Commission du développement durable des Nations Unies.

Elle a officiellement pour objet « d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux spécifiés dans le Programme Action MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes [à la Convention de Barcelone], d'évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée ». Non moins important, sa création a aussi pour but « de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement ».

Spécifiquement adaptée aux besoins de la Méditerranée

La CMDD est à l'écoute sur une multitude de problèmes spécifiquement méditerranéens tels que la surpopulation des zones côtières, la pénurie d'eau, l'érosion des sols, la fragilité des écosystèmes notamment ceux des nombreuses îles de la région, le grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) ayant peu de liens entre elles et la dépendance pan-méditerranéenne à l'égard du tourisme. Dans le cadre de ses travaux, elle est aussi aux prises avec les particularités économiques, politiques et sociales plus générales d'une région qui comprend des sociétés développées et en développement, dont plusieurs, au sortir de systèmes socialistes planifiés, sont en cours de transition ou se relèvent de conflits. La recherche d'une plus grande équité étant un souci primordial, la CMDD se propose de renforcer la coopération entre le PAM et les institutions internationales présentes dans la zone méditerranéenne ainsi qu'avec l'Union européenne.

La CMDD est aussi vivement consciente des problèmes spécifiques à la Méditerranée qui commencent à se dessiner. L'urbanisation rapide observée dans de nombreux pays du sud de la Méditerranée, par exemple, fait souvent que ceux-ci sont incapables de satisfaire les besoins d'équipements essentiels, en particulier en matière de transports publics et d'évacuation des déchets.

Enfin, la CMDD est attentive au fait que chaque pays méditerranéen rencontre toute une série d'obstacles, à la fois uniques et partagés, dans la recherche d'un compromis entre les besoins légitimes de développement et l'équilibre délicat de l'environnement dans leur région. Elle s'efforce de les aider à surmonter ces obstacles.

« Lieu de dialogue et de réflexion régional sur les questions stratégiques, la Commission méditerranéenne du développement durable jette un pont entre les impulsions et décisions mondiales et régionales et les efforts déployés par les pays aux niveaux local et national. Elle constitue assurément un cadre prometteur pour la définition d'une stratégie authentiquement méditerranéenne de développement durable ».

M. Klaus Töpfer
Directeur exécutif du PNUE

LA COMPOSITION ORIGINALE DE LA CMDD

Une représentativité élargie

La CMDD est unique par sa composition, qui innove en mettant les principaux décideurs locaux en matière de développement, tels que les entreprises, sur un pied d'égalité avec les représentants des Etats. Elle se compose de 36 membres, comprenant des représentants de chaque partie contractante à la Convention de Barcelone, le cadre juridique du PAM et 15 représentants des collectivités locales, des acteurs sociaux-économiques et des ONG qui se consacrent à l'environnement et au développement durable. Des observateurs des institutions régionales et internationales intéressées participent également à ses travaux. Les 15 représentants mentionnés ci-dessus sont renouvelés en principe tous les deux ans. On ne saurait trop souligner l'importance de la participa-

« La participation des collectivités locales au processus de développement durable est une caractéristique concrète de la CMDD, seule commission des Nations Unies où les collectivités locales sont membres à part entière. Cela montre que de tels organes peuvent jouer un rôle actif ».

M. Franco La Torre, Ville de Rome

tion de ces trois groupes clés qui contribuent à ancrer la CMDD dans la réalité quotidienne de la vie sociale.

Les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle important car les pays méditerranéens suivent la tendance mondiale à la décentralisation des pouvoirs et à la privatisation. Dotées de pouvoirs de décision, de la personnalité juridique et de ressources de plus en plus abondantes, elles peuvent favoriser les évolutions positives tout en bénéficiant de toute amélioration tangible de l'environnement. Ce sont aussi des partenaires essentiels des efforts de développement durable car c'est au niveau local que se concrétise la réalisation des objectifs nationaux et régionaux.

« La composition de la CMDD en fait une institution internationale unique en son genre, où les aspirations des Etats souverains et de la société civile convergent dans la quête du développement durable en Méditerranée. La société civile et ses milieux socio-économiques, en particulier les entreprises, attendent de la CMDD qu'elle donne une impulsion pour assurer que leurs efforts soient fructueux »

M. Georges Giourgas,
Conseiller Affaires européennes, EOAEN

Les organisations non gouvernementales (ONG) apportent leur vision stimulante, critique et exigeante, qui rehausse la qualité du débat régional sur l'environnement et le développement durable. Elles en élargissent l'audience et portent ce débat devant le public, acteur incontournable du développement durable. On assiste depuis quelques années à une prolifération d'ONG spécialisées ainsi que de réseaux pan-méditerranéens d'ONG. Cette multiplication traduit intrinsèquement la préoccupation croissante de la base pour l'environnement méditerranéen. Les ONG sont des partenaires essentiels à raison tant de leurs connaissances spécialisées que de leur capacité à toucher un large public. Elle se sont aussi révélées fort compétentes à mettre en relief les exemples de bonnes pratiques.

Les entreprises sont bien évidemment des acteurs clés qu'il est indispensable de mobiliser en faveur du développement durable de la région pour établir un lien entre le commerce et le souci de conservation car toutes les activités et toutes les initiatives sont tributaires des décisions autonomes des acteurs économiques et des gouvernements. Si certains groupes sont bien organisés et ont l'expérience de la participation aux affaires publiques, la prédominance des PME et la forte présence du secteur public et des multinationales rend la création de réseaux plus difficile. Il est essentiel de les sensibiliser à la nécessité d'intégrer le souci de l'environnement au développement des entreprises afin que les économies ne poursuivent pas leur expansion sans que soient dûment prises en compte les répercussions sur l'environnement de l'essor des activités commerciales.

« La CMDD est un exemple de participation entre des secteurs qui poursuivent un objectif commun : protéger le bassin méditerranéen par la mise en œuvre d'un développement durable. Elle a été la première enceinte des Nations Unies où se sont réunis autour de la même table et au même niveau des représentants des Etats, des agents des collectivités locales et des organismes socio-économiques. A l'avenir, il est nécessaire de travailler dans deux directions : veiller à ce que les propositions formulées ne restent pas des vœux pieux et soient effectivement mises en application par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ce que les propositions de la CMDD soient assimilées par le Partenariat euroméditerranéen ».

M. Rafael Madueño Sedano
Med Forum

Mode de travail

La CMDD se réunit chaque année et charge des groupes thématiques, sous la conduite de « gestionnaires de tâches » issus de son sein, de suivre des questions spécifiques. Ces groupes bénéficient de l'appui technique du PAM (Unité de coordination et centres d'activités régionales concernés) et font appel à des institutions et experts des ministères compétents (environnement, tourisme, finances, développement et industrie) aux niveaux tant local que régional. Ces groupes étudient les questions dont ils sont chargés au cours de leurs séances de travail et font rapport à la CMDD lors de ses réunions plénières. Leurs travaux sont l'occasion d'un large dialogue entre leurs membres et les acteurs clés que sont, par exemple, les voyageurs ou les services des eaux. Ils sont toujours réceptifs aux suggestions aussi bien qu'aux cri-

« L'organisation du travail de la CMDD par groupes thématiques a effectivement favorisé la coopération et la compréhension entre les membres de la CMDD (gouvernements, ONG, collectivités locales et acteurs socio-économiques) ayant des intérêts communs ».

M. Michael Scoullos, MIO-ECSDE

tiques. Ils présentent des recommandations et des propositions d'action à la CMDD en vue de leur adoption par les parties contractantes.

L'Unité de coordination du PAM assure le secrétariat de la CMDD, met à sa disposition ses compétences et sa capacité d'organisation, établit et distribue ses documents, publie et diffuse ses décisions et ses rapports analytiques en étroite coopération avec les centres d'activités régionales et les autres partenaires concernés.

Partenariats

La réalisation effective du développement durable nécessite l'intervention de tout un réseau de partenariats qu'il faut cultiver et entretenir. Tous les partenaires du PAM, y compris les représentants des institutions des Nations Unies et des autres organismes intergouvernementaux ainsi que des organisations qui sont directement concernées par les questions d'environnement et de développement durable ont affaire avec la CMDD.

La CMDD coopère avec la Commission du développement durable des Nations Unies et avec les commissions nationales et régionales de développement durable. La liste des partenaires actifs et importants de la CMDD comprend les suivants : l'Organisation des Nations Unies par le truchement de ses institutions spécialisées, notamment le PNUE et ses bureaux régionaux, l'OMS, l'OMI, l'OMM, l'UNESCO, le PNUD, l'ONUDI, la FAO et la Banque mondiale ; des programmes et organismes régionaux tels que le METAP, le CEDARE et la Ligue des Etats arabes.

L'APPORT DE LA CMDD : BALISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'abondance de documents produits par la CMDD, qu'il s'agisse de rapports approfondis, d'études de faisabilité, de réponses à des questionnaires ou de publications d'actualité, est le fruit de sa collaboration avec des experts nationaux, régionaux et internationaux et témoigne du sérieux de l'effort qu'elle déploie pour mettre les pays Méditerranéens sur le chemin d'un développement plus viable. Les parties contractantes ont adopté à ce jour cinq séries de recommandations émises par la CMDD (sur la gestion des zones côtières et la gestion de la demande d'eau en 1997 et sur les indicateurs, le tourisme et l'information en 1999), déjà disponibles sous forme imprimée, tandis que les travaux se poursuivent sur l'industrie, la gestion urbaine et le libre échange. En outre, elle a publié un rapport présentant des réussites en matière d'initiatives de développement durable émanant de la base, tenu une réunion sur l'encouragement à la participation au développement durable et élaboré le premier Bilan stratégique PAM/CMDD. Une grande partie de ces travaux de la CMDD sont publiés dans leur intégralité sur le site web du PAM : www.unepmap.org.

L'aménagement durable des zones côtières

Le littoral méditerranéen est le l'objet d'une intense concurrence, notamment entre l'urbanisation et le tourisme, qui dégrade la qualité de la vie, les paysages exceptionnels, les sites his-

toriques et les écosystèmes côtiers. La dégradation du cadre de vie qui en résulte est génératrice de stress et produit toute une série d'impacts négatifs, notamment la saturation des infrastructures et la baisse du tourisme pour certaines destinations. Plus de 35% de la population totale des Etats riverains vit le long du littoral méditerranéen, sur une bande relativement étroite, et aux habitants viennent s'ajouter des contingents nombreux de touristes à la recherche de la mer. La population permanente, qui atteint actuellement sur les étroites zones côtières quelque 145 millions d'habitants, devrait s'accroître, selon les prévisions, de 38% d'ici à 2025. De nombreuses zones urbaines, industrielles et portuaires, dont le développement a été insuffisamment maîtrisé, manquent de systèmes adéquats de traitement des eaux usées et sont devenues de ce fait des points chauds pour l'environnement.

Des politiques rigoureuses d'aménagement du territoire permettrait de réduire les trop fortes pressions exercées sur les zones côtières. Les recommandations de la CMDD visant l'aménagement durable des zones côtières préconisent la création de structures interministérielles ou interadministrations, ou leur renforcement si elles existent déjà, afin d'assurer une coordination plus étroite entre tous les acteurs du développement côtier. Elles proposent aussi l'élaboration d'instruments législatifs et réglementaires ou leur renforcement, de telle sorte que, par exemple, tous les plans d'aménagement côtier soient accompagnés d'études d'impact sur l'environnement et que le développement s'arrête à une certaine distance du rivage. L'élaboration de projets pilotes subventionnés d'aménagement intégré des zones côtières, en

particulier celles où il y a des conflits entre les utilisations, ainsi que les deltas et les îles, est vivement recommandée de même que la diffusion effective des résultats enregistrés.

La gestion de la demande d'eau

Dans plusieurs pays méditerranéens, la consommation d'eau atteindra bientôt la limite des ressources disponibles et les pénuries, déjà perceptibles, sont appelées à s'intensifier. Les recommandations de la CMDD incitent les pays méditerranéens à aborder la question de la gestion de l'eau par l'autre membre de l'équation, c'est-à-dire en gérant efficacement la demande en eau. Pour l'essentiel, les populations méditerranéennes doivent considérer l'eau comme une ressource naturelle précieuse, qu'il convient d'utiliser avec économie et à bon escient, tandis que les politiques et la législation régionales doivent prendre en compte cet objectif. La maîtrise de la demande d'eau sera un moyen de gestion beaucoup plus efficace que le recours à d'autres sources d'approvisionnement, en particulier lorsqu'il s'agit de ressources non renouvelables.

Ces propositions mettent en relief le fait que les écosystèmes sont des consommateurs d'eau à part entière et que l'irrigation cause la perte de grandes quantités d'eau par fuites et par la culture de plantes avides d'eau. Pour l'essentiel, le volume d'eau perdu ou gaspillé doit être considéré comme un « capital » improductif et les économies possibles doivent être recherchées à tous les stades de la gestion de l'eau, de celui du prélèvement à celui de l'évacuation finale des eaux usées dans l'environnement.

Le classement par ordre d'importance des économies potentielles d'eau révèle qu'après les améliorations possibles dans le secteur de l'irrigation, les économies les plus substantielles de cette précieuse marchandise proviendront sans doute d'un meilleur recyclage dans l'industrie et ensuite d'une réduction des pertes dues aux fuites et au gaspillage de l'eau potable au niveau des communautés locales. L'une des actions proposées consisterait à faire prendre conscience de l'importance des pertes et du gaspillage, au public, aux acteurs économiques et aux décideurs. Des systèmes de tarification perfectionnés et progressifs pourraient faciliter le processus. La coopération entre les Etats riverains connaissant les mêmes problèmes de gestion de la demande d'eau est aussi encouragée afin d'éviter de probables pertes futures.

Indicateurs du développement durable

Les indicateurs sont extrêmement utiles pour mesurer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Issus des réalités de la vie méditerranéenne, ils servent de repères pour établir la courbe des tendances fines et les quantifier, préciser les objectifs à atteindre, suivre et mettre en œuvre les politiques de développement durable tout en contribuant à créer un vocabulaire et un système de références communs à tous les peuples méditerranéens.

Leur objectif primordial est de donner des indications utiles sur l'état de l'environnement, sur les composantes sociales, économiques et écologiques du développement et sur les changements observés, ainsi que sur les pressions souvent importantes qui menacent un état déjà dégradé en perturbant l'équilibre fragile entre le développement

et l'environnement, et sur les mesures politiques et institutionnelles visant à réduire ces pressions et à améliorer la situation.

Les recommandations correspondantes de la CMDD invitent les parties contractantes du PAM à créer un système méditerranéen d'indicateurs du développement durable. Un jeu initial de 130 indicateurs d'intérêt méditerranéen, portant sur les pressions exercées, l'état de l'environnement et les mesures correctives, a été adoptée. Il s'agit, par exemple, du « nombre d'entreprises engagées dans des processus de gestion de l'environnement » ou des « dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement en pourcentage du PIB ». Cette série comprend aussi 11 indicateurs qualitatifs, par exemple, « existence de plans nationaux relatifs à l'environnement », qui seront présentés sous forme de fiches d'information.

Afin d'obtenir une image aussi fidèle que possible des tendances, ces recommandations invitent aussi les pays à fournir des données complémentaires, par exemple les rapports nationaux établis par la Commission du développement durable des Nations Unies et à faciliter les études comparatives sur les problèmes méditerranéens.

Ces dernières dégageront des objectifs à moyen et long terme fondés sur les résultats et fourniront des exemples de bonnes pratiques.

Le tourisme et le développement durable

Le tourisme est vital pour les économies méditerranéennes, aux niveaux aussi bien local que national. Etant donné, cependant, que la Méditerranée est la première destination touristique du

monde, il n'est guère surprenant que de nombreux sites particulièrement recherchés de la région aient été victimes d'un développement rapide échappant à toute réglementation. Les 150 millions de touristes, locaux et internationaux, qui convergent chaque année vers la région, et en particulier vers son littoral, pendant la haute saison estivale, surchargent les zones côtières, qui subissent déjà l'impact de l'urbanisation, de l'industrialisation et des migrations internes de populations nombreuses originaires de l'intérieur des terres. Le tourisme, qui croît de 5% par an, met à rude épreuve les ressources naturelles déjà exploitées au maximum, notamment l'eau, le sol et l'énergie, et augmente encore les niveaux de pollution. Les activités qui y sont liées perturbent souvent le fonctionnement de l'écosystème local, par exemple lorsque les plages à la mode ou les eaux côtières livrées aux scooters des mers sont aussi des lieux de nidification des tortues marines, une espèce protégée. Le tourisme a également engendré une croissance exponentielle des transports avec son cortège d'embouteillages.

Les recommandations de la CMDD font valoir que la maîtrise de l'impact du tourisme sur le territoire et l'environnement passe par un contrôle accru de l'impact de cette activité et par la mise en place de stratégies bien étudiées et prévoyantes sur le long terme, impliquant les divers acteurs de la profession. L'une des recommandations clés concerne la diversification du tourisme : tourisme hors saison, tourisme culturel, tourisme « vert », agrotourisme, sont encouragés. Les destinations anciennes peuvent être réhabilitées au moins en partie, tandis que les nouvelles, depuis peu à la mode,

et celles qui sont encore pratiquement inexploitées peuvent éviter les pièges dans lesquels sont tombés les anciennes par une planification minutieuse et prévisionnelle, par une coordination renforcée et par une évaluation plus réaliste de la capacité d'accueil. Il faut également encourager un plus grand respect des destinations méditerranéennes dans les pays d'origine des touristes. D'autres recommandations portent sur le recensement des sites côtiers les plus remarquables, tels que les zones humides et les dunes, dans un but de protection, et l'encouragement des initiatives volontaires. Les hôtels, par exemple, peuvent être incités à réduire leur consommation d'eau et à se lancer dans des programmes d'épuration et de recyclage de l'eau, initiatives qui peuvent être stimulées par l'utilisation d'écolabels et autres modes de certification de la qualité « verte ». Dans son travail sur le tourisme, la CMDD a eu le mérite de mobiliser les principaux acteurs, tels que voyageurs et collectivités locales, et de les amener à s'intéresser au lien entre le tourisme, l'environnement et le développement durable.

Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation

Il est essentiel d'amener les peuples méditerranéens à partager une vision intégrant le développement durable. Etant donné que les solutions environnementales reposent souvent sur des objectifs à long terme, qu'il n'existe pas de panacée agissant du jour au lendemain, il est extrêmement important de sensibiliser le public avec constance. Le but n'est pas seulement de changer les attitudes, mais aussi de motiver les populations et de leur don-

ner les moyens d'agir dans l'intérêt de l'environnement et de contribuer à mettre en œuvre l'approche participative. D'où la nécessité de toucher un plus large public et d'instaurer une coopération avec les acteurs de l'environnement et du développement, dont les rôles sont complémentaires, et spécialement les ONG.

L'accès à l'information est un point faible dans plus d'un pays méditerranéen et il faut y remédier afin que la population dispose des informations indispensables à sa participation. Il est important de sensibiliser les citoyens tôt dans leur vie, de cibler des groupes spécifiques, par exemple les employés municipaux, et d'utiliser au maximum les grands médias.

Les recommandations de la CMDD en matière de renforcement de la sensibilisation du public comportent plusieurs lignes directrices et des suggestions spécifiques. Il faut élaborer des stratégies nationales pour accroître cette sensibilisation, tandis que dans le cadre d'un effort destiné à renforcer le réseau méditerranéen d'éducateurs environnementaux, les Etats riverains sont invités à estimer les ressources nécessaires pour former une proportion importante d'enseignants du primaire et du secondaire. Les Etats sont aussi invités à collaborer avec les collectivités locales pour établir une série de manuels sur les techniques et pratiques de participation et diffuser des exemples de réussites en matière de mobilisation du public en faveur d'actions de développement durable. On peut citer comme exemple spécifique les « états de lieux » nationaux présentant des informations actualisées émanant du PNUÉ et de l'Agence européenne de l'environnement, qui seront organisés conjointement par les gouvernements et les ONG. Des travaux sont actuellement

en cours sur les trois questions ci-dessous et des recommandations seront émises en décembre 2001.

Le libre-échange et l'environnement dans le contexte euroméditerranéen

Le développement du libre-échange dans le monde et son impact sur l'environnement, ont amené la CMDD à étudier cet impact. Indirect, il agit sur le système économique en modifiant l'équilibre macro-économique (balance commerciale et budget de l'Etat) et les prix relatifs des produits et services. Il en résulte des changements portant sur le volume des marchandises échangées, ainsi que sur la composition de la production et de la consommation, qui ont à leur tour des répercussions sur la société et l'environnement.

Le libre-échange a de nombreuses conséquences critiques, qui sont documentées et qu'il convient d'anticiper. Il a notamment des effets importants sur la production locale qu'il expose de plein fouet à la concurrence étrangère, avec pour corollaire en général un creusement des déficits commerciaux. L'expérience de plusieurs pays montre, par exemple, que le libre-échange accroît les déséquilibres régionaux entre les zones urbaines, côtières et frontalières et les zones rurales. On observe aussi des augmentations globales très sensibles de la consommation d'énergie, des transports et de la pollution ainsi qu'un impact sur les PME, qui ne sont pas en mesure d'intérioriser les coûts environnementaux sans le secours de mesures de soutien assorties d'une assistance pour leur mise en œuvre. L'augmentation de la consommation annoncée par le libre-échange doit s'accompagner du traitement des déchets et de leur recyclage.

Les populations pauvres, dont les activités ont des répercussions particulières sur l'environnement, devront être l'objet d'une attention particulière car elles supporteront les coûts du libre-échange. En revanche, le secteur industriel bénéficiera d'un accès plus facile aux technologies « propres », et à moindres coûts, et certains produits satisferont mieux aux normes environnementales.

L'industrie et le développement durable

Le travail sur ce thème est axé sur les approches visant à toucher l'industrie en développant le dialogue avec les associations professionnelles clés afin d'encourager leurs membres, qu'il s'agisse de grandes sociétés ou de PME, à adopter des mesures de prévention de la pollution et d'efficacité écologique. Il a aussi pour but de faciliter l'échange d'informations afin de renforcer la mise en place d'une production plus propre et d'intégrer une formation en matière de développement durable dans les programmes des écoles d'ingénieurs et dans les processus locaux de prise de décision. Il porte enfin sur l'élaboration d'un ensemble de mesures volontaires et réglementaires.

Des outils concrets qui serviront à la modernisation du secteur industriel, et en particulier des PME, dans le contexte du développement durable, sont en cours de mise au point. On a aussi décidé de concentrer les efforts sur la sensibilisation des PME à l'importance de l'intégration dans l'entreprise de considérations écologiques comme moyen de renforcer leur compétitivité et sur la promotion, par le biais d'institutions spécialisées compétentes pour la région méditerranéenne, d'activités destinées à renforcer les capacités et à toucher les entreprises.

La gestion du développement urbain

Les principales questions étudiées ici sont les tendances démographiques, les formes de migration au niveau national (exode rural et mouvements interagglomérations), le développement des équipements, l'utilisation des sols et la construction intensive dans les zones côtières. Les points examinés sont la pression excessive exercée sur les zones côtières du fait de la prolifération des industries polluantes et des équipements touristiques, trop denses et trop proches du rivage, ainsi que les politiques de développement existantes.

Le groupe de travail auquel ce thème de travail a été confié recueille actuellement des informations sur les questions intéressant la CMDD et l'urbanisation auprès de quelque 100 villes méditerranéennes et des autorités nationales chargées de l'urbanisme. Il établira un rapport de synthèse qui sera adressé aux autorités municipales et nationales et qui présentera une première vision régionale du développement urbain et des enjeux environnementaux dans la région méditerranéenne. Des études thématiques sur des questions prioritaires telles que le financement du développement urbain et la planification de l'utilisation des sols sont par ailleurs en cours.

De quelques actions et thèmes éventuels

Plusieurs experts méditerranéens, étroits collaborateurs de la CMDD, ont contribué à l'établissement d'un rapport sur l'amélioration de l'environnement méditerranéen et sur les enseignements tirés pour le développement durable, publié par le PNUE/PAM avec le soutien de l'Union européenne. Ce rapport présente les projets

méditerranéens de développement durable menés à bien ou en cours d'exécution et fait état de l'expérience acquise à ce jour à l'intention des pays de la région ou hors de celle-ci. Il recense près de 100 projets dont, par exemple, un module de formation des enseignants au tourisme durable, la réutilisation de l'eau de rinçage dans la bijouterie, la réduction des emballages en plastique, l'application de techniques novatrices pour la fabrication de panneaux à partir de déchets agricoles tels que la paille et l'organisation de centres de démantèlement des automobiles mises à la casse.

Le PNUE/PAM, en partenariat avec la Ligue des Etats arabes (LEA), le Centre pour l'environnement et le développement pour la Région arabe et l'Europe (CEDRAE), et le Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED), qui regroupe des ONG arabes, a produit et publié un schéma stratégique global pour l'information, la sensibilisation et la participation, en réponse aux recommandations de la CMDD mentionnées ci-dessus. Cette schéma stratégique est le fruit d'un atelier régional sur l'information, la sensibilisation et la participation dans le domaine de l'environnement et du développement durable dans la Région arabe. Les partenaires ayant participé à cet atelier continueront peut-être à développer ce schéma pour en faire une stratégie en bonne et due forme.

Les questions futures dont pourrait se saisir la CMDD à l'avenir incluraient la coopération internationale et le financement du développement, l'agriculture et l'environnement rural (y compris l'utilisation des sols, l'érosion et la désertification), la structure de la consommation et la gestion des déchets. Sont également évoqués l'énergie et les transports locaux, la gestion durable des ressources

naturelles marines et la gestion locale (y compris des terres humides, des îles, ainsi que des zones montagneuses et désertiques).

Le Bilan stratégique de la CMDD

Passant en revue les progrès politiques et institutionnels accomplis dans la voie du développement durable, le Bilan stratégique récemment publié constitue la première auto-évaluation du PAM et de la CMDD. Il présente une analyse sincère des problèmes de rodage d'un organisme qui s'est vu confier un mandat complexe et ambitieux, et étudie la façon dont les mesures convenues d'un commun accord au sein de la communauté méditerranéenne ont effectivement été mises en œuvre. Ce Bilan contient aussi des informations encourageantes reçues des pays méditerranéens et témoignant de la propagation régulière dans ces pays d'un mode de penser propice au développement durable. Souhaitons qu'il insuffle un nouvel élan politique aux efforts régionaux de développement durable. Globalement, le Bilan prépare la voie à la stratégie méditerranéenne de développement durable qui doit prochainement voir le jour. Les orientations futures optimales qu'il propose sont exposées dans la section ci-après.

Le Bilan stratégique exploite les informations reçues en réponse aux questionnaires détaillés qui ont été adressés aux membres de la CMDD et aux partenaires concernés. Il s'inspire également de trois études régionales sur la coopération régionale méditerranéenne, les principaux groupes constitutifs de la société et le rapport du PAM au développement durable. Des indicateurs du développement humain tels que les niveaux sanitaire et éducatif font apparaître une tendance généralement positive dans l'ensemble de la région, mais l'é-

cart économique s'est creusé entre les pays méditerranéens de l'Union européenne et les Etats en développement de la région. Le fait que les politiques environnementales ont encore trop peu d'effet sur les politiques de développement et restent trop sectorielles pour traiter les thèmes propres à une politique intégrée, est l'une des principales pierres d'achoppement signalées dans le Bilan stratégique. Les politiques de développement durable sont aussi trop exclusivement dépendantes du secteur public, alors qu'elles doivent encourager des partenariats entre les secteurs public et privé en créant de nouveaux modes coopératifs de prise de décision, de plus en plus demandés dans les domaines de la gouvernance et de la gestion locale. Il appelle également l'attention sur la nécessité de veiller à ce que la participation dynamique des ONG soit plus courante.

Le Bilan relève aussi que les besoins des générations futures, et donc la vision à long terme du développement, sont souvent sacrifiés à l'accumulation à court terme des richesses et au changement accéléré. Au niveau national, la difficulté à concrétiser les mesures de développement durable décidées par la communauté méditerranéenne, montre que ce concept nouveau ne mobilise pas encore toutes les sphères de la société et que les Etats sont lents à mettre en œuvre certaines des décisions adoptées. Le Bilan encourage en conséquence la création de commissions nationales de développement durable plus nombreuses, dont les membres pourraient ultérieurement intégrer la CMDD. Il décèle en outre une certaine ambiguïté dans le rôle de la CMDD, lieu de débat mais parfois perçu comme structure opérationnelle. Il préconise enfin la consolidation des moyens de suivre l'application des recommandations adoptées par la CMDD.

Le Bilan stratégique met en lumière plusieurs éléments fondamentaux propres à renforcer les chances de succès d'une stratégie méditerranéenne de développement durable :

- *Permettre aux États de jouer pleinement leur rôle et encourager les collectivités locales à exercer celui qu'elles commencent à assumer*
- *Mettre à contribution tous les éléments de la société civile, touristes y compris, afin de sauvegarder les ressources naturelles et la vitalité des écosystèmes naturels à l'aide d'une ambitieuse campagne de sensibilisation du public*
- *Œuvrer pour la justice économique et sociale et l'essor de la démocratie et du pluralisme, sans négliger pour autant les valeurs ancestrales des communautés*
- *Promouvoir l'activité scientifique et le progrès technologique*
- *Valoriser les ressources humaines*
- *Entreprendre toute réforme législative, financière, commerciale ou économique nécessaire pour favoriser la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable*
- *Améliorer la communication et veiller à ce que les travaux de la CMDD soient largement diffusés auprès du public et des organes institutionnels méditerranéens concernés ainsi que de la communauté internationale*
- *Distribuer les propositions de la CMDD aux structures et autorités institutionnelles impliquées et en suivre attentivement la mise en application*
- *Encourager une forte coopération méditerranéenne Nord-Sud et Sud-Sud.*

UN AVENIR RATIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MEDITERRANEE

Le développement durable est un concept riche de promesses qui fait de l'environnement une préoccupation générale et positive et l'ouvre ainsi aux activités humaines et à la société. Il fixe le cadre dans lequel les communautés peuvent utiliser leurs ressources avec efficacité, se doter d'équipements de qualité, protéger et accroître leur qualité de vie et créer de nouvelles activités propres à renforcer leur économie.

La CMDD est devenue une référence en matière de développement durable de la région méditerranéenne. Elle prépare la voie aux pays afin qu'ils intègrent davantage le souci de l'environnement dans le développement et mettent en œuvre des mesures de développement durable concrètes et viables, en présentant des propositions d'action relatives à des questions spécifiquement méditerranéennes, fondées sur les résultats les plus récents de la recherche appliquée. Elle s'efforce d'aider ces pays à surmonter les obstacles tels que le manque de capacités institutionnelles et à susciter une prise de conscience accrue dans le public et dans le secteur commercial. En outre, à un moment où la décentralisation pourrait affaiblir la capacité nationale à moderniser les institutions afin de gérer avec succès la croissance et le développement, elle soutient les partenariats propres à favoriser l'inscription des mesures environnementales et la durabilité bien haut sur la liste des priorités nationales.

Les défenseurs du développement durable dans la région méditerranéenne conviennent que les coûts environnementaux,

économiques et sociaux que certains pays devront supporter à court terme dans le contexte d'une libéralisation favorisant les mécanismes de marché, ne peuvent être acceptables que si des mesures d'accompagnement sérieuses sont adoptées pour en amortir l'impact sur les secteurs les plus défavorisés de la société et sur les ressources naturelles de la région, et garantir la durabilité à long terme.

Les efforts actuellement déployés pour promouvoir le tourisme, par exemple, devraient être surveillés de près compte tenu de l'impact de celui-ci sur l'environnement, afin de veiller à ce que certains pays, mus par le désir de remédier au déficit de leur balance des paiements, ne se laissent pas entraîner à dépasser la capacité d'accueil touristique de l'environnement naturel et à sacrifier les espaces naturels et les paysages.

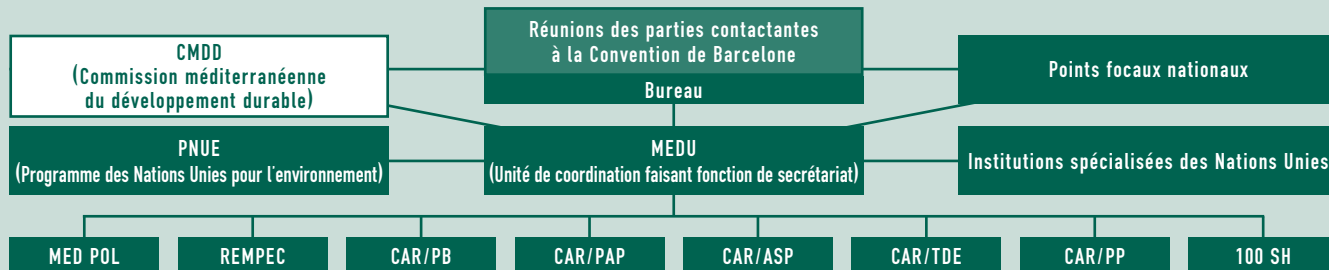
Les grandes lignes de stratégies de développement durable visant des domaines économiques clés et la gestion des ressources naturelles en général, sont en cours d'élaboration. Les voies à suivre consistent à augmenter la productivité agricole en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement, à encourager l'exploitation de nouvelles sources d'énergie pour les usages domestiques, industriels, publics et privés (tout en informant le public du coût avantageux des énergies renouvelables), ainsi qu'à recenser et promouvoir des modes écologiques de transport. Des plans d'amélioration de la gestion urbaine et de développement des zones rurales intégrant le respect des ressources naturelles dont les communautés sont tributaires, contribueront à revitaliser les sociétés rurales et à freiner ainsi l'exode rural tout en protégeant les forêts et la biodiversité.

Lieu d'expérimentation et de promotion d'initiatives réalistes de développement durable, la CMDD s'efforcera de diffuser largement ses travaux, y compris ses rapports, la synthèse du Bilan stratégique et les réussites exemplaires, à l'occasion des grands événements régionaux et internationaux, afin de stimuler encore davantage l'échange d'informations et d'expériences concernant le développement durable. La CMDD a l'intention de contribuer à la préparation du Sommet mondial du développement durable 2002, de façon que d'autres parties du monde puissent tirer profit de son expérience régionale. Elle devra aussi insister sur l'importance du niveau régional, maillon intermédiaire entre les niveaux national et mondial, pour l'élaboration d'une stratégie de développement durable qui soit saine sur le plan aussi bien environnemental que social.

« J'ai suis très en faveur de la CMDD. Je pense qu'il est important de reconnaître que c'est un modèle de partenariat, de gouvernance, de dialogue, de coopération Nord-Sud, et aussi qu'elle facilite le processus d'établissement d'un partenariat euroméditerranéen. C'est le seul modèle de coopération régionale qui fait appel à une collaboration Nord-Sud ».

M. Emad Adly, RAED et AOYE

STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU PAM



PRINCIPALES REUNIONS DE LA CMDD

Rabat, 16-18 décembre 1996	
Palma de Majorca, 6-8 mai 1997	
Sophia Antipolis, 28-30 Octobre 1997	
Monaco, 20-22 octobre 1998	
	Rome, 1-3 juillet 1999
	Tunis, 14-17 novembre 2000
	Antalya, 3-6 octobre 2001



PRINCIPAUX CONTACTS

UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE - PNUE/PAM

48, avenue Vassileos Konstantinou

11635 Athènes, Grèce

Tel: 0030 1 72 73 100 (réception)

Tel: 0030 1 72 73 103 (bureau d'information)

Tel: 0030 1 72 73 118 (bibliothèque)

Fax: 0030 1 72 53 196 / 7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

E-mail: baher@unepmap.gr (bureau d'information)

Site web: www.unepmap.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

P.O. Box 30552

Nairobi, Kenya

Tel: 0025 4 2 62 40 01 / 2

Fax: 0025 4 2 22 68 90

E-mail: ipainfo@unep.org

Site web: www.unep.org

PROGRAMME D'EVALUATION ET DE MAITRISE DE LA POLLUTION DANS LA REGION MEDITERRANEENNE (MED POL)

L'adresse est la même que pour l'Unité MED.

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Ile Manoel, GZR 03

Malte

Tel: 0035 6 33 72 968

Tel: 0035 6 99 79 78

(situations d'urgences seulement)

Fax: 0035 6 33 99 51

E-mail: rempec@waldonet.net.mt

Site web: www.rempec.org

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)

15, Rue Beethoven

Sophia Antipolis

06560 Valbonne

France

Tel: 0033 4 92 38 71 30

Fax: 0033 4 92 38 71 31

E-mail: planbleu@planbleu.org

Site web: www.planbleu.org

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)

11 Kraj Sv. Ivana

P.O. Box 74

21000 Split

Croatia

Tel: 0038 5 21 59 11 71

Tel: 0038 5 21 34 34 99

Fax: 0038 5 21 36 16 77

E-mail: pap@gradst.hr

Site web: www.pap.gradst.hr

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)

Boulevard de l'Environnement

B.P. 337 1080 Tunis cedex, Tunisie

Tel: 0021 6 1 79 57 60

Fax: 0021 6 1 79 73 49

E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

Site web: www.rac-spa.org.tn

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)

2, Via G. Giusti

90144 Palerme, Italie

Tel: 0039 091 34 23 68

Fax: 0039 091 30 85 12

E-mail: ctmrac@tin.it

Site web: www.ctmnet.it

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)

Paris, 184-3

08036 Barcelone, Espagne

Tel: 0034 93 415 11 12

Fax: 0034 93 237 02 86

E-mail: cleanpro@cipn.es

Site web: www.cipn.es

PROGRAMME POUR LA PROTECTION DE SITES HISTORIQUES COTIERS (100 SH)

Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille

10 Ter Square Belsunce

13001 Marseille, France

Tel: 0033 4 91 90 78 74

Fax: 0033 4 91 56 14 61

E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr



Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - PNUE/PAM

48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce

Tel: 00 30 1 72 73 100 (réception) - Fax: 00 30 1 72 53 196/7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

www.unepmap.org